

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30 AVR. 2024

ID : 059-215900358-20240430-20240430_D0026-DE

2024/0133

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept avril, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 14

Étaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. PETIT. WERY. RAVIDAT.

ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST (BLANDO). WAUCHER. CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : M. CHRETIEN à Mme WERY.

M. CHATELAIN à Mme MERCIER.

Mme DELBRUYERE (STALLA) à M. PETIT.

Absent excusé : M. JOSSET.

Absents : Mmes BOURAINE. DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-31,

Monsieur le Maire dit que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par la trésorerie et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de la trésorerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 abstentions,

Le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 29 AVR. 2024

Le Maire,

